

## **DECLARATION DU DELEGUE DE LA COTE D'IVOIRE**

- Monsieur le Ministre de..
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Ozone ;
- Messieurs les Coprésidents de la Réunion des Parties ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation ;
- Mesdames et Messieurs les participants.

Je voudrais, en prenant la parole pour la première fois, remercier le Gouvernement de la République de l'Equateur pour avoir accepté d'abriter la Trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée.

Je voudrais aussi, comme tous ceux qui m'ont précédé, féliciter les Coprésidents pour la parfaite tenue de la présente Réunion des Parties.

Je voudrais également rendre hommage à tous les organisateurs qui ont rendu possible ce grand rassemblement d'envergure mondiale.

La Côte d'Ivoire, mon pays, est située en Afrique Occidentale avec une population de 25 millions d'habitants et pour langue officielle le Français.

Elle a adhéré à la Convention de Vienne pour la protection de la Couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone depuis le 30 novembre 1992. Les différents Amendements au Protocole de Montréal ont été également ratifiés dont le dernier en date, l'Amendement de Kigali, le 20 novembre 2017.

Comme tous les pays de l'Article 5, la Côte d'Ivoire, après avoir donné son consentement à être lié par les 2 traités, a élaboré son Programme de pays lequel fut approuvé en janvier 1994 par le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral en charge de le financer.

Dès lors, elle s'est employée à exécuter ce programme. Ainsi chemin faisant, elle a pu, grâce à l'exécution du Plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF), respecter les différentes échéances d'élimination prévues par le Protocole, à savoir le gel de la consommation des chlorofluorocarbones (CFC) en juillet 1999, l'élimination totale de ceux-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'élimination des halons en 2005 et le bromure de méthyle en 2015.

Le respect ainsi strict de la conformité aux prescriptions du Protocole de Montréal a valu deux distinctions à la Côte d'Ivoire, en 2012 et 2013 et une troisième en la personne du Coordonnateur du Bureau National Ozone.

Depuis quelques années, la Côte d'Ivoire s'est engagée à l'élimination progressive des Hydrochlorofluorocarbones (HCFC), dans le cadre du Plan de Gestion et d'Élimination des HCFC (PGEH). Il est prévu 35% de réduction de la consommation nationale en 2020. Ce taux d'élimination est déjà atteint et tout laisse penser que la Côte d'Ivoire parviendra à l'élimination totale avant 2030, comme prévu par le Protocole.

Le problème aujourd'hui réside dans l'entrée en vigueur de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Justement, à ce propos, au cours de la Réunion régionale des pays Africains, membres du Protocole de Montréal, du 20 au 24 mars 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et, sur proposition du Ministre ivoirien de l'Environnement, un texte dit « Appel d'Abidjan » a été adopté par les participants. Cet Appel invitait tous les Etats membres de l'Union Africaine à prendre toutes les dispositions utiles pour la ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal pour permettre ainsi son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Côte d'Ivoire, pays d'adoption de l'Appel n'a pas hésité un instant à traduire dans les faits cette recommandation. Ainsi, le 20 novembre 2017, l'Etat de Côte d'Ivoire a ratifié l'Amendement de Kigali. La Côte d'Ivoire est très heureuse de constater aujourd'hui que les conditions de son entrée en vigueur sont déjà remplies avec à la clef beaucoup de signatures africaines.

C'est le lieu de dire que mon pays, un an après la ratification de l'Amendement de Kigali est déjà entrain de mener des activités allant dans le sens de l'objectif général de maintenir la conformité avec les réductions futures des Hydrofluorocarbones (HFC).

Je voudrais, pour terminer, réitérer une fois encore mes sincères remerciements au Gouvernement de l'Equateur pour l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée.

**Je vous remercie**